

LICENCES 2024/2025: C'EST PARTI !!

« *Ce que je dois faire* »

Le mois de juin marque traditionnellement la préparation de la saison avec l'ouverture de la campagne de saisie des licences.

Aussi, la Ligue vous accompagne dans cette étape oh combien importante, afin que vous appréhendez au mieux **les étapes incontournables, préalables et obligatoires à respecter sur Footclubs pour la saisie de vos demandes licences 2024-2025** (dont la campagne a débuté mardi 04 juin 2024) :

ATTENTION, ces différentes étapes respectent l'ordre chronologiques selon lequel vous devrez procéder.



1. La saisie de **l'adresse email personnelle et du numéro de téléphone portable du Président**

A défaut de satisfaire à ce pré requis, la validation des membres du Bureau ne sera pas possible.

A retenir :

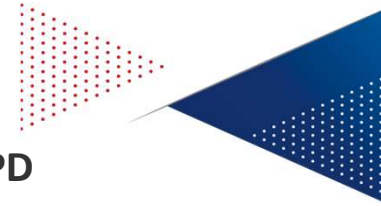
- L'email principal du Président doit être différent de l'email officiel, de l'email principal, ou de l'email autre du club.
- Le numéro de mobile du Président doit être différent du mobile personnel, ou du mobile travail du club.

NB : cette évolution est liée aux nouvelles modalités de vote pour l'élection du Président de la FFF et du Comité Exécutif à laquelle participera le Président de chaque club à statut amateur affilié à la FFF et qui aura lieu par un vote à distance le 10 décembre 2024.

2. L'inscription et la validation des membres du Bureau

Les membres du Bureau suivants : Président, Trésorier et Secrétaire Général, doivent être renseignés et validés.





3. La signature du Contrat d'engagement républicain et de la note de conformité RGPD

Pour accéder au menu "Licences", il vous faudra cocher une case dans Footclubs attestant que vous avez pris connaissance de ce Contrat.

4. La validation du RIB du club

(Menu "Organisation" puis "RIB Club")

Si le RIB enregistré dans Footclubs reste inchangé, il convient juste de le valider.

En cas de changement, saisir le nouveau RIB et valider.

5. La saisie des licences de ces 3 membres du Bureau

A défaut de réaliser cette étape, les demandes de licences saisies par le club pour ses joueurs, éducateurs, etc., ne pourront pas être vérifiées puis validées par le service des Licences de la Ligue.

